



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية

السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE**

Secretariat
B. P. 3243

اديس ابابا .*. Addis Ababa

CONSEIL DES MINISTRES

22ème session ordinaire

Addis-Abéba, 27 février au 3 mars 1974

CM/561 (XXII)

RECOMMANDATIONS DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF SUR LA
VENTE DE MEDAILLES COMMEMORATIVES EMISES A L'OCCASION
DU DIXIEME ANNIVERSAIRE DE
L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

RECOMMANDATIONS DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF SUR
LA VENTE DE MEDAILLES COMMEMORATIVES EMISES A L'OCCASION
DU DIXIEME ANNIVERSAIRE DE
L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Le Conseil des Ministres, au cours de sa Vingtième Session ordinaire à Addis-Abéba du 5 au 10 février 1973, a adopté le Programme des manifestations pour célébrer le Dixième anniversaire de la signature de la Charte portant établissement de l'OUA, élaboré et présenté par le Comité du Programme établi à cet effet (CM/476).

Ce Programme prévoyait entre autre la frappe de médailles en divers métaux qui devaient être vendues au public africain et sur le marché international des collectionneurs.

En conséquence, les quantités suivantes de médailles suivantes ont été frappées et confiées à la 'Commercial Bank of Ethiopia' pour vente :

Or :	5 000 médailles
Argent :	20 000 médailles
Bronze :	20 000 médailles

Le prix de ces médailles a été fixé respectivement à 113 dollars des Etats-Unis, 6 dollars des Etats-Unis et 0,50 dollar des Etats-Unis. Pour ce qui est des médailles en or, on doit noter que la quantité recommandée à l'origine était de l'ordre de 10.000 médailles. Cependant, à la suite de l'augmentation du prix de l'or qui a suivi la dévaluation du dollar en février 1973, le Comité du Programme a décidé de réduire le nombre de médailles en or par 50 pour cent (soit 5.000 médailles) de manière à rester dans les limites du prêt autorisé par le

Conseil des Ministres. Pour financer la frappe de ces médailles, le Secrétaire général administratif a été autorisé à entreprendre des négociations et à conclure un accord de prêt avec la 'Commercial Bank of Ethiopia' au taux d'intérêt de 9,5 p. 100 par an. Ce prêt devait être remboursé avec les fonds obtenus de la vente des médailles et les bénéfices, s'il y en avait, devaient être versés au titre du Fonds de libération. On doit signaler que les prévisions optimistes du Comité du Programme se fondaient principalement sur la croyance en une coopération active de la part des Etats membres pour la vente de ces médailles dans les divers pays. Cependant, les efforts faits à cet égard par la 'Commercial Bank of Ethiopia' et les divers appels lancés par le Secrétaire général administratif pour obtenir la coopération des Etats membres n'ont donné jusqu'à présent que des résultats très médiocres.

En conséquence, la situation est devenue très grave et selon le Secrétaire général administratif, requiert l'attention immédiate du Conseil des Ministres, car si elle se prolonge, elle mettra l'Organisation dans une situation financière de plus en plus difficile.

En se fondant sur les expériences passées, le Secrétaire général administratif estime qu'il est inutile d'essayer de résoudre ce problème par des appels demandant l'assistance individuelle des Etats membres qui, en tout cas et à part quelques exceptions louables, n'ont pas fourni de réponse jusqu'à présent.

Dans ces conditions, le Secrétaire général administratif se voit obligé de recommander comme mesure immédiate, au Conseil des Ministres, d'adopter une décision ou une résolution par laquelle chaque Etat membre devra acheter soit pour son propre usage soit pour vente à son public un certain nombre des médailles invendues qui sera déterminé au pro rata.

A cet égard, le Secrétaire général administratif aimerait ajouter qu'il ne voit pas d'autre solution pour résoudre de manière efficace cette situation.

Au 31 janvier 1974, la situation était la suivante :

		<u>Dollars des E.U.</u>	
-	Montant du prêt		464.793,59
-	Intérêt au 31 janvier 1974		32.613,80
<u>Médailles frappées</u>	<u>Vendues</u>	<u>Solde</u>	
- Or	5 000	299	4 701
- Argent	20 000	362	19 638
- Bronze	20 000	526	19 474
		Total	497.407,39
		Moins - Valeur totale des ventes	36.464,69
		Solde	460.942,70
			=====

1974-02

Recommendations of the Administrative Secretary-General on the Sales of the Commemorative Medals Issued on the Occasion of the 10th Anniversary of the OAU

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9300>

Downloaded from African Union Common Repository